

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
13 mars 2025**

PUBLIE LE : 18 MARS 2025

Délibération n°250313-5 : Indemnité de fonction au Président et aux Vice-Présidents

A la suite d'une première convocation, le comité n'a pu siéger le douze février deux mille vingt-cinq par suite de l'absence de quorum :

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2025

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur du Pôle culturel et sportif d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	4
<i>Pouvoirs</i>	:	/
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	4

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-sept heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le 1^{er} Vice-président le dix-neuf février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul JAOUEN**, doyen de l'assemblée, puis de **Madame Emmanuelle RAMPAZZO**, Présidente du Syndicat Intercommunal nouvellement élue et immédiatement installée.

SEANCE DU 13 MARS 2025

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

José DESTANG, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES : Néant

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur du Pôle culturel et sportif d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat / assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour la délibération relative aux indemnités de fonction 8 pour les autres délibérations

OBJET : INDEMNITE DE FONCTION AU PRÉSIDENT ET AUX VICE-PRÉSIDENTS

RAPPORTEUR : La Présidente

VU Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-12 prévoyant la possibilité de verser des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président(e) et Vice-président(e) d'un syndicat de communes ;

VU le décret du 25 juin 2004 fixant le montant maximal de ces indemnités. Ce montant est calculé par rapport à un pourcentage du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, fixant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT l'élection de la Présidente et deux Vice-présidents ;

CONSIDÉRANT qu'à titre indicatif :

- l'indemnité du Président s'élevait précédemment à 239,23 euros, montant correspondant à 5,82 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- il n'y avait pas d'indemnité pour les Vice-président(e)s.

LE COMITÉ,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention),**

APPROUVE les taux de l'indemnité de la Présidente et des Vice-présidents définis comme suit, à compter de la date de l'élection des membres du Bureau, le 13 mars 2025 :

- Pour la Présidente : 5,82% % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Pour les Vice-Présidents : 2,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Fait à Marly-le-Roi, le 18/03/2025

Transmis en préfecture et affiché le 18/03/2025

Pour Extrait Conforme

Florence ESNAULT
Secrétaire de séance

Emmanuelle RAMPAZZO
Présidente du Syndicat Intercommunal

